

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
Muret

CANTON
Cazères

Nombre de conseillers :

-en exercice	15
-présents	09
-votants	13
-absents/excusés	2

- Approbation du procès-verbal du 07 février 2022
- Délibération : Vente terrain lot 1 (parcelle F 617)
- Délibération : Vente terrain lot 2 (parcelle F 618)
- Délibération : Vente terrain lot 3 (parcelle F 619)
- Délibération : Vente terrain lot 4 (parcelle F 620)
- Questions diverses

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Poucharramet**

16 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal de la commune de POUCHARRAMET étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire Monsieur David COURS.

Etaient présents : COURS David - ARMAING-MAKOA Marie-Paule - PALAS Régine - BREIL Florent - FABRE Stéphane - BARCELO Stephan - DIDIER Sandra - QUIOT Thierry - THEMELIN Laure-Catherine

Procurations : LAW-YEE-MUI Yann a donné procuration à COURS David – BUNGENER Ana a donné procuration à THEMELIN Laure-Catherine – RAINGEVAL Marie-Eve a donné procuration à THEMELIN Laure-Catherine – PALLAS Cécile a donné procuration à DIDIER Sandra
Absents excusés : MATHIS Frédérick - MEREAU Céline

Secrétaire de séance : Madame DIDIER Sandra a accepté cette fonction

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la mairie et que la convocation du conseil municipal avait été faite le 11 février 2022.

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E) concernant la tombola organisée à l'école de Poucharramet ;
- Vente des terrains : pluvial des 4 lots ;
- Demande de subventions pour les travaux d'accessibilité de la mairie auprès de la Communauté de communes Cœur de Garonne (délibération).

Le nouvel ordre du jour a été validé par l'assemblée délibérante.

1. Approbation du procès-verbal du 07 février 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2. Vente terrain Lieu-dit « Broucassa » Lot 1 parcelle n° 617 section F - DEL2022-02-16/9

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que M. Frédéric BREBANT et Mme Stéphanie UFFERTE ont confirmé leur accord pour l'achat d'un terrain au lieu-dit « Broucassa », lot n°1, parcelle n°617 section F d'une superficie de 1888 m² et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : de vendre le lot N°1, parcelle N° 617 section F à M. Frédéric BREBANT et Mme Stéphanie UFFERTE pour la somme de 111 000.00 € (cent onze mille euros) net vendeur ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les actes de ventes et tous documents s'y rapportant ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à Mme la Comptable Public et à Mme le Sous-Préfet de Muret.

Délibération adoptée par 13 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Vente terrain Lieu-dit « Broucassa » Lot 2 parcelle n° 618 section F - DEL2022-02-16/10

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que Melle Morgane TOURREZ, M. Lucas LERCH et M. Romain CUENCA ont confirmé leur accord pour l'achat d'un terrain au lieu-dit « Broucassa », lot N° 2, parcelle N° 618 section F d'une superficie de 1819 m² et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : de vendre le lot N° 2, parcelle N° 618 section F à Melle Morgane TOURREZ, M. Lucas LERCH et M. Romain CUENCA pour la somme de 101 851.85 € (cent un mille huit cent cinquante et un euros et quatre-vingt-cinq centimes) net vendeur ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les actes de ventes et tous documents s'y rapportant ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à Mme la Comptable Public et à Mme le Sous-Préfet de Muret.

Délibération adoptée par 7 voix pour /5 voix contre /1 abstention

Délibération adoptée à la majorité des membres présents

4. Vente terrain Lieu-dit « Broucassa » Lot 3 parcelle n° 619 section F - DEL2022-02-16/11

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que M. Sébastien LHERNAULT et Melle Elisabeth SAINT-MARTIN ont confirmé leur accord pour l'achat d'un terrain au lieu-dit « Broucassa », lot N° 3, parcelle N° 619 section F d'une superficie de 1747 m² et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : de vendre le lot N° 3, parcelle N° 619 section F à M. Sébastien LHERNAULT et Melle Elisabeth SAINT-MARTIN pour la somme de 95 000.00 € (quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les actes de ventes et tous documents s'y rapportant ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à Mme la Comptable Public et à Mme le Sous-Préfet de Muret.

Délibération adoptée par 13 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Vente terrain Lieu-dit « Broucassa » Lot 4 parcelle n° 620 section F - DEL2022-02-16/12

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que M. Jérémy CASTANET et Melle Alexandra LAROUDIE ont confirmé leur accord pour l'achat d'un terrain au lieu-dit « Broucassa », lot N° 4, parcelle N° 620 section F d'une superficie de 1641 m² et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : de vendre le lot N° 4, parcelle N° 620 section F à M. Jérémy CASTANET et Melle Alexandra LAROUDIE pour la somme de 90 000.00 € (quatre-vingt-dix mille euros) net vendeur ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le nouvel estimatif du coût des travaux fourni par la maitrise d'œuvre ;

Article 2 : de valider le nouveau plan de financement comme ci-dessus ;

Article 3 : de demander une subvention auprès de la Communauté de communes Cœur de Garonne (autres aide publiques -1) d'un montant de 4 584.06 € correspondant au plan de financement ;

Article 4 : de transmettre la présente délibération à Mme la Comptable Public et à Mme le Sous-Préfet de Muret.

Délibération adoptée par 13 voix pour /0 voix contre /0 abstention

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Questions diverses :

- Demande de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E) concernant la tombola organisée à l'école de Poucharramet :
L'A.P.E organise une tombola pour la sortie classe découverte qui doit se dérouler en mai 2022.
L'assemblée décide de faire un lot de 300.00 €.
- Terrains – 4 lots au lieu-dit « Broucassa » : Monsieur FABRE a demandé de surveiller la bonne évacuation des eaux pluviales par crainte de débordement sur la chaussée.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 19h51.